

Atelier 2 : Une île imaginaire



La nature humaine existe : par-delà la diversité des sociétés, des cultures, des époques, les êtres humains partagent un « fond commun » de comportements, de motivations, d'aptitudes... ainsi que des droits.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'Humanité, une et indivisible, s'est dotée de droits universels : le 10 décembre 1948, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme a été proclamée à Paris par les 58 Etats membres qui constituaient alors l'Assemblée générale des Nations Unies.

Cette déclaration fondatrice a depuis été adoptée de façon quasi universelle, et a été traduite en près de 500 langues (les traductions sont disponibles sur le [site](#) des Nations Unies). Elle est la source du droit international.

Cette déclaration, porteuse de valeurs universelles, n'a pas de valeur contraignante. Elle correspond à un but commun, un horizon et au fruit de siècles de combats que nous devons transmettre à nos élèves.

Bien entendu, l'application de la DUDH à l'échelle de la planète demeure un objectif qui nous est cher et qui concerne nos élèves, en tant que membres de l'Humanité.



Objectifs :

- Se familiariser avec la DUDH
- Concevoir l'importance et l'étendue des droits universels
- Apprendre à travailler en groupe
- Faire preuve de créativité

Matériel : Feuilles de papier de très grand format. Feutres de couleur, marqueurs.

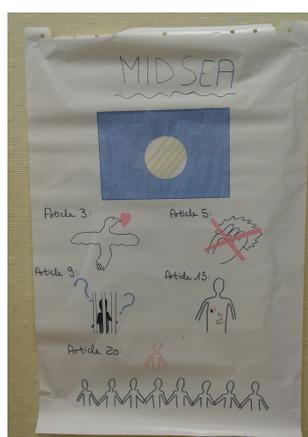
Un exemplaire par élève du texte de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Nous conseillons la version française complétée d'une version simplifiée disponible en [pdf](#) sur le site de l'OHCHR, le Haut-commissariat aux Droits de l'Homme des Nations Unies.

Durée : 1 heure 40

Âge : à partir de 10 ans

Quelques exemples de réalisations des élèves :



Déroulé :

L'animateur ou l'animatrice annonce aux jeunes qu'une île vient d'être découverte au milieu du Pacifique et qu'un appel est lancé à des jeunes du monde entier afin de protéger au plus vite ses éventuels habitants en les dotant de droits fondamentaux.

Les élèves sont répartis en groupes de 5 à 6 élèves qui auront à préparer une présentation de leurs travaux.

Chaque groupe doit trouver un nom, pour cette île et ses habitants, et proposer un drapeau, éléments qui figureront sur le panneau de chaque groupe (la feuille distribuée).

Les jeunes doivent ensuite choisir, parmi les articles de la DUDH, les 5 droits qui leur semblent les plus importants pour protéger au mieux les habitants de cette île et les représenter sur leur panneau. La contrainte est celle d'une communication internationale, ces droits ne seront donc pas écrits, mais symbolisés, sous forme de pictogrammes, afin d'être compris quelle que soit la langue, et reproduits sur chaque panneau.

Le temps donné à chaque groupe pour ce travail est de 30 minutes.



Dix minutes avant la fin, de nouvelles consignes (ainsi que 20 minutes supplémentaires) sont ajoutées : chaque groupe devra mimer les droits sélectionnés et proposer un hymne (quelques lignes de paroles sur une musique connue de tous), qu'ils pourront chanter et chorégraphier.

À l'issue des 50 minutes, les groupes sont invités à présenter le résultat de leur réflexion.

Les autres groupes constituent le jury, relevant les points positifs de la présentation et proposant des améliorations que les groupes suivants devront intégrer pour les présentations à venir.

Un point particulier recensera les « bonnes pratiques » : participation de tous les membres de l'équipe, partage des tâches, efficacité du message...

A l'issue de chaque présentation, les articles de la DUDH sélectionnés par les groupes seront reportés au tableau, pour en constituer, à la fin de l'atelier, une sorte de « hit parade ».

